



PLAN LOCAL D'URBANISME

4b PLAN DE ZONAGE

Planche Nord - Echelle : 1/5000



Plan Local d'Urbanisme : 5 Mars 2020
 Révision du Plan Local d'Urbanisme le 26 octobre 2017
 Arrêt du Plan Local d'Urbanisme le 19 septembre 2019
Approbation du Plan Local d'Urbanisme par délibération du Conseil Municipal du 5 mars 2020
 vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 5 mars 2020

Révisions et modifications :

.....

Référence : 44067



Bureau d'études REALITES
 34, Rue Georges Plasse
 42300 Roanne
 Tél : 04 77 67 83 06 - Fax : 04 77 23 01 85
 E-mail : urbanisme@realites-be.fr www.realites-be.fr

- LEGENDE :**
- : Zone urbaine du centre bourg
 - : Zone urbaine des quartiers d'habitat
 - : Zone urbaine des quartiers d'habitat avec un assainissement non collectif
 - : Zone urbaine à vocation économique
 - : Zone urbaine à vocation économique avec assainissement non collectif
 - : Zone urbaine de hameau
 - : Zone urbaine à vocation sportive et de loisirs
 - : Zone urbaine à vocation sportive et de loisirs avec assainissement non collectif
 - : Zone à urbaniser à vocation d'habitat non opérationnelle
 - : Zone à urbaniser à vocation d'habitat dense, greffe du Bourg
 - : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
 - : Zone agricole
 - : Zone agricole non constructible
 - : Zone naturelle
 - : Zone naturelle constructible à vocation économique (STECAL)
 - : Zone naturelle forestière
 - : Zone naturelle de loisirs (aménagement naturel sans STECAL)
 - : Espace boisé classé
 - : Espace vert à protéger
 - : Linéaire haies / arbres à préserver
 - : Liaison modes actifs
 - : Emplacement réservé
 - : Secteur soumis à orientations d'aménagement et de programmation
 - : Patrimoine à protéger
 - : Changement de destination possible
 - : Accès routier imposé
 - : Panneaux d'agglomération
 - : Zones humides (Données SAGE Loire en Rhône-Alpes)
 - : Zones humides (Données Bureau d'Etudes Réalités, observations de terrain)
 - : Zones humides de Bramard (Données CREXECO)
 - : Zone inondable (PPRI)
 - * : Siège d'exploitation à titre informatif
- Courbes de niveaux**
- : 750 à 800 m
 - : 800 à 850 m
 - : 850 à 900 m
 - : Supérieur à 900 m

